

## Concours 2017 « notre amie la vie des mares »

Il fut comme chaque année bien difficile de départager les nombreux participants, y compris les foyers d'hébergement du département, lors de la réunion du jury. Les lauréats (plus de 850) ont été récompensés le 16 mai lors de la remise des prix au Palais des Congrès de Versailles à l'occasion d'une manifestation aussi bruyante que joyeuse.

Grâce à nos partenaires, des sorties à thème environnemental ou en entreprises, comme de magnifiques livres offerts par le Conseil départemental, récompensent les lauréats.

Une nouvelle année riche de très remarquables réalisations qui prouvent la créativité et l'implication de nos jeunes et de leurs accompagnateurs !

<https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-de-notre-jeu-concours-20162017/>



# La suite du **concours....**

« **notre amie la vie des mares** »



**... une exposition pendant l'été 2017 !**



&



**Vous proposent de visiter l'exposition des œuvres primées  
dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement**

***Notre Amie la Vie des Mares***

**du 8 Juillet au 3 Septembre**

**et par la même occasion découvrir ce lieu d'exception dans les Yvelines !**

**<https://www.yvelines-environnement.org/ete-2017-exposition-a-la-bergerie-nationale/>**

# Les Journées de Chèvreloup

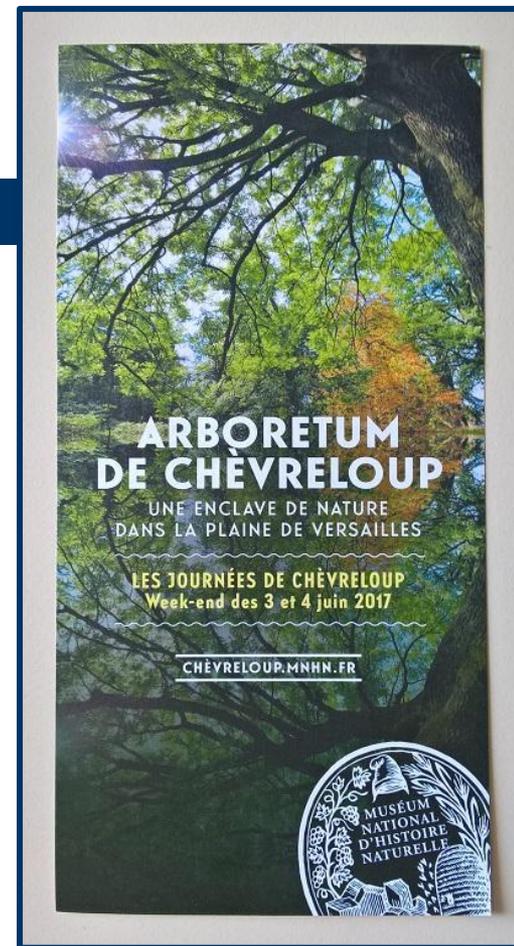
**Les 3 et 4 Juin, l'Arboretum de Chèvreloup vous a accueillis lors de ses « Journées de Chèvreloup »**

et proposé des animations ludiques et/ou pédagogiques, à destination des familles mais aussi à tout public.

L'occasion d'une promenade dans la nature dans ce lieu préservé où sont plantées 2500 espèces d'arbres du monde entier sur 200 hectares !

Les serres, où l'on pouvait admirer 3000 espèces de plantes tropicales et méditerranéennes, étaient exceptionnellement ouvertes au public.

Yvelines Environnement a participé à cet événement via un stand présentant les actions pour lesquelles elle s'implique, et les enfants ont pris un grand plaisir à reconstituer notre **arbre puzzle**, réalisé par la Société SEQUOIA qui récompense, aussi, nos lauréats du **Cycle d'Education à l'Environnement**.



## *La Réserve naturelle de St Quentin en Yvelines*



Notre **Assemblée générale annuelle** s'est tenue le 10 juin 2017 à la Maison de la Réserve naturelle de Saint Quentin en Yvelines, gracieusement mise à notre disposition par Joanne ANGLADE-GARNIER, Conservatrice de la Réserve.

Un temps radieux a permis une **visite guidée** de la dite Réserve naturelle par l'un de ses initiateurs, notre administrateur Gérard GROLLEAU, à l'issue de notre assemblée générale et avant de partager le verre de l'Amitié.

Ce qui a permis aux membres de nos associations participantes de découvrir, s'ils ne les connaissaient déjà, les richesses, tant au niveau de la flore que de la faune, de cette Réserve.

Un grand MERCI à toute l'équipe de la Réserve !

## Le plateau de Satory

*Depuis de nombreuses années le plateau de Satory a été l'objet de multiples projets d'expansion à coté ou à la place des activités militaires installées sur le plateau bien avant 1900.*

*Dans le cadre de l'OIN (opération d'intérêt national) Paris Saclay, un projet nouveau est lancé depuis 2014 qui vise, sur la partie Ouest du plateau, à installer des activités économiques et des logements. Un dispositif de ZAC est en préparation par l'Établissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS) -- anciennement dénommé Établissement public de Paris Saclay (EPPS) -- pour conduire ces opérations.*

*La zone est très enclavée et ses relations avec le voisinage sont un élément majeur à bien cerner avant de lancer de nouveaux projets. Par ailleurs, le plateau n'est pas désertique puisqu'il abrite déjà de nombreuses activités civiles et militaires.*

**Lire la suite...** <https://www.save1.fr/dossiers-d-actualit%C3%A9/zac-satory/>



## Forêt de protection

Les forêts péri-urbaines franciliennes représentent, par excellence, pour notre Région, le seul patrimoine naturel librement accessible.  
Nous nous devons de **le maintenir et le respecter** pour ce qu'il est.

C'est dans ce but qu'Yvelines Environnement soutient  
la démarche engagée depuis 2003  
par **l'Association des amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly**  
pour l'obtention de statut de forêt de protection pour ces sites.

Seule la procédure de classement de la forêt de Saint Germain à laquelle nous  
avons participé a été engagée. Suspendue depuis 2009 cette procédure,  
selon une déclaration officielle, devrait reprendre.  
Néanmoins, il n'est pas inutile d'ajouter des signatures à la pétition  
qui reste ouverte. Il faut transformer l'essai.

### **SIGNEZ LA PETITION :**

<https://www.change.org/p/pour-le-classement-en-for%C3%AAt-de-protection-de-la-for%C3%AAt-de-saint-germain-en-laye-8d2d3354-0cfb-4934-a349-5d26e9ea1644>



## Pour le classement en forêt de protection de la forêt de Saint-Germain-en-Laye

Située à 20km de Paris, dans le département des Yvelines, la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye s'étend sur 3531 ha entourée par les agglomérations de Saint-Germain au sud, Maisons-Laffitte à l'est, et Poissy à l'ouest.

Forêt autrefois appréciée des rois de France qui lors de leurs séjours à Saint-Germain aimaient y chasser sous ses hautes futaies, elle témoigne encore aujourd'hui d'un riche passé : routes, carrefours en étoiles et allées aux noms évocateurs, pavillons de chasse classés, chênes pluri-centenaires, mur d'enceinte, sentier des Oratoires... Elle forme avec le Château, son parc et la grande terrasse, longue promenade de 2,4 km créée par André Le Nôtre et dominant la Seine, un ensemble patrimonial exceptionnel très prisé des Franciliens.

**Cette forêt fait l'objet d'une demande de classement comme « forêt de protection » de la part de l'association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly depuis avril 2003.**

Ce statut juridique spécifique garantit une protection quasi-totale contre les atteintes à la forêt : *« le classement comme forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements »* (art. L141-2 Code Forestier). Ainsi, par ce classement prononcé par décret en Conseil d'État, plus aucun projet d'urbanisme n'est alors possible (route, autoroute, liaison ferrée, projets immobiliers...). La procédure de classement est aussi l'opportunité d'engager une réflexion plus globale sur la gestion forestière pratiquée (qui reste même avec ce statut sous la maîtrise de l'Office National des Forêts), les enjeux environnementaux ou l'accueil du public.



**La plupart des grandes forêts péri-urbaines d'Ile de France sont déjà des forêts de protection :** Sénart (1995), Fontainebleau (2002), Fausses-Reposes (2007), Rambouillet (2009). Le classement de la forêt de Meudon et de l'arc boisé du Val de Marne semblent en bonne voie.

*Hélas, le dossier de Saint-Germain fait l'objet d'un blocage depuis début 2009 malgré nos demandes réitérées. En cause, les multiples projets d'infrastructures et d'urbanisation : tram-train validé dans le cadre de la Tangentielle Ouest (liaison ferrée Cergy-Versailles avec sa connexion par Saint Germain RER), projets immobiliers sur les lisières et ceux liés de près ou de loin au Grand Paris, avenir du Camp des Loges, de la gare de triage située au centre de la forêt, les projets d'infrastructures au nord : Port Seine Métropole Ouest (en bordure d'Achères), stockage des granulats du chantier du Grand Paris, avenir des terrains du SIAAP (station d'épuration de Seine-Aval...), alors que l'objectif de l'obtention du statut de forêt de protection vise à faire en sorte que ces projets respectent notre patrimoine commun.*

**La menace qui pèse sur cette forêt prend désormais un relief particulier.**

*Déjà au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a été amputée de 800 hectares, pour partie à la création du Camp des Loges. Plus récemment le tracé du tram-train qui reliera bientôt la gare Saint Germain-RER à la gare de la Grande Ceinture va lui retirer 8 hectares. Et après-demain, sans statut de forêt de protection, rien ne s'opposerait à ce que, progressivement, la zone forestière ceinturée par la ligne de tram-train, c'est à dire entre le Camp des Loges et la ville de Saint-Germain, soit offerte à l'urbanisation.*

*Ce grignotage insidieux, continu, mais bien réel constitue une atteinte irréversible à la qualité de vie de tous. Les bénéfices apportés par les forêts sur la santé sont innombrables, mais insuffisamment pris en compte dans les études d'impacts. Ils pèsent peu face aux choix politiques d'aménagement du territoire.*

**Demandons à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le classement urgent comme forêt de protection de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.**

**SIGNEZ LA PETITION :**

<https://www.change.org/p/pour-le-classement-en-for%C3%AAt-de-protection-de-la-for%C3%AAt-de-saint-germain-en-laye-8d2d3354-0cfb-4934-a349-5d26e9ea1644>



Dossier

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE par Gérard GROLLEAU

Lorsque l'on parle de **protection de l'Environnement**, il est sous-entendu pour la plupart des personnes qu'il s'agit de l'environnement humain. Cet environnement humain, même s'il participe, un peu, maintenant à la protection de la planète Terre par le tri des déchets, la suppression des décharges à ciel ouvert, la diminution de l'emploi des pesticides, l'épuration des eaux, etc..., vise avant tout l'amélioration des conditions de vie des hommes (au moins pour les pays dits développés, car pour les autres... !).

La **protection de la Nature** c'est autre chose ; notre civilisation judéo-chrétienne place l'homme au-dessus des animaux, lesquels sont considérés comme des êtres inférieurs exploitables à merci, et je ne parle pas de la flore juste bonne à être piétinée sans soucis (pas les fleurs, ceux que l'on devrait se faire). Il y a bien des initiatives associatives et individuelles pour initier et sensibiliser le grand public, mais ce type de formation devrait débiter dès la petite enfance pour être vraiment efficace et pérenne. La disparition de l'enseignement de base relatif à la faune et à la flore ne prépare pas à la protection de la nature. De plus, l'écologie politique a fait beaucoup de mal à l'écologie scientifique, en donnant une image publique peu encourageante, et je pèse mes mots ! L'écologie n'est ni de droite ni de gauche, ni du centre d'ailleurs ; c'est dans tous les partis politiques qu'elle devrait guider les décisions, non pas sur des options à court terme, mais dans une vision à long terme de la gestion de notre planète, au bénéfice de tout ce qui y vit et non uniquement de l'espèce humaine.

La **protection de la Nature**, c'est d'abord la protection des milieux (naturels s'il en reste ou sub-naturels car modifiés par l'homme) ; il ne servirait à rien de protéger les espèces si l'on détruisait leurs milieux de vie. Cela signifie qu'il faut absolument stopper l'expansion humaine dévoreuse d'espace, que ce soit pour les constructions, les routes, les voies de chemin de fer et autres ouvrages. C'est tout un mode de vie qui est à repenser, et pas seulement à l'échelle française et européenne, mais dans le monde entier puisque mondialisation il y a. [...]

⇒ Lire la suite sur notre site internet en cliquant sur ce lien :

<https://www.yvelines-environnement.org/protection-de-lenvironnement-et-protection-de-la-nature/>

## Documentation fournie par notre association membre « Villepreux Environnement »

### Le compost, c'est facile !

Réduisons  
nos déchets !



Comment  
faire un bon  
compost ?



Je recycle  
naturellement

Le compostage est un processus qui permet de décomposer la matière organique par l'action de l'air, des bactéries et des organismes vivants du sol pour la transformer en engrais naturel pour vos plantations : le compost



Quelques règles  
d'or ?

Mette dans mon composteur les déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de fruits ou légumes pourris ou cuits, thé en vrac ou en sachet  
Marc de café et filtres ou dosettes en papier, coquilles d'œufs écrasées  
Mette dans mon composteur les déchets de jardin : déchets du potager  
Mauvaises herbes (non grainées), branchages de petite taille, écorces, paille, etc.  
Mette dans mon composteur les déchets ménagers non alimentaires :  
essuie-tout, plantes et fleurs fanées  
Ne jamais enterrer les déchets.  
Ne jamais y mettre de viande, poisson, pain ou restes de repas.

Le composteur doit être placé sur un terrain plat et posé directement sur le sol pour que les organismes décomposeurs puissent circuler entre la terre et les matières en décomposition.  
Préférez lui un endroit semi-ombragé et à l'abri du vent, proche de la maison pour être toujours accessible. Après avoir monté et installé le composteur, n'oubliez pas de mettre des dalles ou des cailloux sous les pieds pour éviter qu'ils pourrissent et s'enfoncent dans le sol. Enfin, placez quelques branchages au fond du composteur pour permettre une bonne aération et favoriser la montée de la faune du sol dans le composteur.



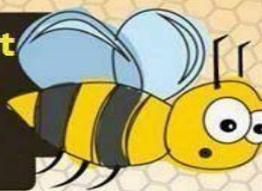
Choisir un  
bon emplacement



Quand récupérer  
le compost ?

Au bout de 2 à 3 mois, un « mulch » est constitué, étalé sur les sols, il les protège et les nourrit. Mais c'est lorsque les petits vers rouges ne sont plus présents (7 à 10 mois), que l'on peut dire que le compost a atteint sa maturité.  
Le terreau obtenu de structure grumeleuse, qui peut être tamisé, dégage une odeur de terre fraîche des sous-bois (humus) et présente une couleur brune sombre.

### Planter c'est sauver les abeilles



Lavande



Thym



Coriandre



Bourrache



Sauge



Fenouil



Jacinthe



Crocus



Renoncule



Perce-neige



Géranium



Aster



Calandule -  
Soucis



Alysson  
maritime



Coquelicot



Zinnia



(Dahlias, Marguerite) Tournesol



Heliotrope



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

Retrouvez toute notre actualité sur :  
<https://www.yvelines-environnement.org/>

